

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS1073

présenté par
M. Bentz

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 2 par le mot :

« sécurisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à protéger les données des personnes qui entament une réflexion sur l'administration d'une substance létale.